

L'ÉDITO DU MAIRE



Mesdames, Messieurs,

Tout comme l'année 2020, l'année 2021 a été marquée par la pandémie, de ce fait, de nombreuses manifestations n'ont pu avoir lieu. Ainsi la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire a été annulée.

Nous souhaitons tous retrouver dans un avenir proche ces moments d'échange et de convivialité, ce sera mon vœu et celui du conseil municipal pour cette année.

2022 sera rythmée par les élections présidentielles et législatives, pour lesquelles je vous rappelle l'importance de rejoindre le bureau de vote.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bonne lecture à tous et à bientôt,

M. le Maire.

INFOS PRATIQUES

Mairie de Saizerais

Place Adrien-Toussaint
54380 SAIZERAIS
Tél : 03 83 24 45 02

Horaires mairie

Lundi : de 8h à 12h
Mardi : de 8h à 12h
et de 14h à 17h
Mercredi : de 8h à 12h
Jeudi : de 8h à 12h
et de 14h à 17h
Vendredi : de 8h à 12h
et de 14h à 19h
Samedi : fermée

Permanences du maire

Les 2^e et 4^e vendredis
de chaque mois :
de 17h à 19h

Consulter les dates
sur le site ou contacter
l'accueil de la mairie.

www.saizerais.fr
accueil@saizerais.fr



Élections

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES



Elles auront lieu
les 10 et 24 avril 2022.

**Le bureau de vote sera ouvert
de 8 heures à 19 heures.**

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES



Elles auront lieu
les 12 et 19 juin 2022.

Les demandes d'inscription
sur les listes électorales afin de
participer aux scrutins peuvent
être déposées jusqu'au **6 mai 2022**.

Afin d'assurer un accueil optimal dans le respect des gestes barrières,
le bureau de vote sera situé à la salle multi-activités, lotissement « Les Vignes ».

→ **Pour voter, n'oubliez pas de vous munir d'un justificatif d'identité
en cours de validité.**



Santé

DÉFIBRILLATEURS



L'utilisation d'un défibrillateur lors d'un arrêt cardiaque multiplie par 10 les chances de survie.

Deux nouveaux défibrillateurs ont été installés, cette année, le 20 décembre 2021 par la société D-SÉCURITÉ GROUPE. Notre Mairie a retenu cette société, spécialiste du défibrillateur, qui est leader depuis 14 ans dans le domaine de la santé publique.

Un défibrillateur se situe à l'extérieur de l'école élémentaire, allée de l'Aubépine et l'autre à l'extérieur de la salle multi-activités, route nationale.

Tout comme pour le défibrillateur situé sur la façade extérieure de la mairie, rue Saint-Amand, des électrodes pédiatriques sont comprises dans chaque coffret en plus des électrodes adultes.

À l'issue de leur installation, une information sur l'utilisation d'un défibrillateur automatisé externe (DAE) a été donnée par un formateur de D-SÉCURITÉ GROUPE à plusieurs personnes : employés communaux, responsables d'associations, élus.

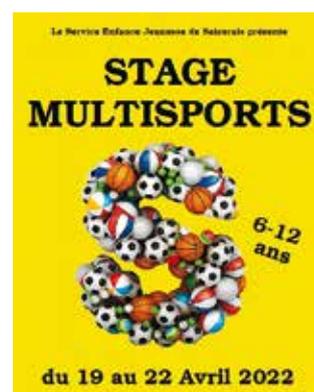
Notre commune est ainsi dotée de trois défibrillateurs automatisés externes.

→ Les données de ces DAE sont déclarées dans une base nationale : GéoDAE. Cela permettra d'aider les services de secours et le premier témoin d'un arrêt cardiaque à localiser un DAE pour l'utiliser sur une victime dès les toutes premières minutes, et ainsi contribuer à sauver des vies.



Jeunesse

ANIMATIONS...



GROUPE SCOLAIRE



Pour la première année de maternelle ou pour tout nouvel enfant accueilli dans une classe à Saizerais, les pré-inscriptions pour la rentrée

scolaire de septembre 2022 sont à faire, entre le 25 avril et le 6 mai 2022 :

→ par mail : animation@saizerais.fr
→ ou à l'accueil de la mairie aux horaires d'ouvertures au public.

Les pièces nécessaires et obligatoires à fournir :

- la fiche de préinscription complétée et signée (disponible en mairie ou sur le site internet www.saizerais.fr),
- la copie du livret de famille complet,

- la copie du carnet de vaccination de l'enfant,
- un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Après réception du document de pré-inscription, l'école prendra directement contact avec les parents pour l'inscription définitive.

Scolarité

GROUPE SCOLAIRE



Le risque de fermeture de nouvelles classes à la prochaine rentrée scolaire nous amène à la réflexion d'un regroupement scolaire dans notre commune.

Il s'agit de transférer les classes de maternelle situées rue Saint-Amand au sein de l'école élémentaire située allée de l'Aubépine.

De ce fait, les effectifs globaux seront pris en considération par l'Inspection académique et éviteront une nouvelle fermeture ainsi que la suppression d'un poste d'instituteur.

Ceci génèrera également un gain de temps pour les parents dont les enfants sont scolarisés dans les deux écoles.

Les élus et les représentants de l'Inspection académique ont procédé à plusieurs visites de l'école élémentaire, celle-ci s'avère en capacité d'accueillir tous les enfants de notre commune dans des conditions optimales.

Des aménagements seront à prévoir pour assurer le bien-être des écoliers, tout d'abord par la mise aux normes des sanitaires.

Dans la continuité de cette évolution, les membres du conseil municipal ont pour

projet l'extension de l'école, afin d'accueillir les enfants se restaurant sur place, ceci pour plusieurs objectifs :

- Réduction des risques liés à la traversée de la route nationale,
- Gain de temps pour les enfants lors de la pause méridienne,
- Libération de la salle multi-activités qui pourrait de nouveau accueillir de manière permanente toutes activités.



→ La municipalité ne manquera pas de vous tenir informés de l'avancement de ce projet.



Commune



SALLES COMMUNALES



Depuis octobre 2021, les salles communales reprennent doucement vie. En effet, leur utilisation est de nouveau possible.

Usagers et associations, n'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil de la mairie afin de connaître les disponibilités de celles-ci pour l'organisation de vos événements.

→ Les contrats d'utilisation sont disponibles en mairie ou sur le site www.saizerais.fr



ÉLAGAGE



En novembre et décembre 2021, l'entreprise Lefort, mandatée par la municipalité, a procédé à l'élagage le long des routes suivantes :

- Route de Villers,
- Chemin de Fourchevoie,
- Chemin des Casseroles (route de Dieulouard),
- Impasse de la Croix-Bernard,
- Chemin de Belleville vers la station d'épuration,
- Chemin lieudit « Les Brûlés ».



PLANTATIONS



Le 20 février 2022, grâce à l'initiative de M. Henry, propriétaire de l'écurie, plus de 650 m. d'arbres et de haies ont été plantés

le long du chemin du haut de la fête, sur ses terrains et ceux de la commune.

Merci à Mickaël ERB, qui a prêté main forte en préparant en amont le terrain et présent pour les plantations.

Un grand merci également à tous les bénévoles du Parc Naturel Régional de Lorraine et des associations Oxygène et l'ACCA de Saizerais, ainsi que les élus, présents malgré une météo peu clémente.

Nous saluons la présence du Vice-Président du Parc Naturel Régional, M. Jonathan Richier.



RAPPELS DE CIVISME



Force est de constater que de nombreux dépôts sauvages sont encore à déplorer.

Il en est de même pour les masques de protection abandonnés par leurs propriétaires dans l'ensemble du village.

→ Afin de préserver la nature et la propreté de notre commune, nous faisons appel à votre vigilance.

NUISANCES SONORES



Rappel des horaires de bruit avec l'arrivée des beaux jours :

→ Les jours ouvrables : de 8 h à 20 h.

- Les samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h.
- Les dimanches et jours fériés : de 10 h à 12 h.

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Nouveau service « paiement de proximité »

PAIEMENT DE PROXIMITÉ

Pour payer en espèces : vos impôts, amendes, avis de cantine, de crèche, d'hôpital... rendez-vous chez votre buraliste agréé affichant ce logo

* en espèces dans la limite de 100€ en par carte bancaire

Comment payer ?

1. Vérifiez que votre avis, compte-rendu, - un QR code - la somme payable auprès d'un buraliste dans les modalités de paiement
2. Rendez-vous chez votre buraliste avec votre facture, scannez et payez en toute sécurité

Retrouvez la liste des buralistes partenaires agréés, auprès de votre centre des Finances publiques ou sur le site www.finances.gouv.fr/portail/paiement-proximite

PROPRETÉ



Message à l'attention des propriétaires de canidés :

des sacs de ramassage de déjections sont à votre disposition en mairie aux horaires d'ouverture.

URBANISME



Depuis le 1^{er} janvier 2022, votre mairie est en mesure de recevoir vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...) de manière dématérialisée.

Vous pouvez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans une démarche simplifiée et sans frais.

Une économie de papier, de frais d'envoi et de temps !

→ Pour plus d'informations, retrouvez une vidéo explicative à l'aide du lien suivant :

<https://www.ecologie.gouv.fr/dematerialisation-des-autorisations-durbanisme-1>

